

COMMISSION DES ARBITRES

COMPTE RENDU REUNION PLENIERE DU 29/01/2019

PRESENTS :

METE Orhan (Président),
AMARI Abdelkader, BARENTON Edgar, BROTONS Nicolas (CTDA District), CHARLES Jacques,
CLERET Dominique, COBAN Huseyn, COURTIEU Patrick, CUSANNO Stéphane, MAREY Arnaud,
NASRI Riad, SABATINO Joseph, SABRI Karim,

Excusé : PEREIRA Emerik.

ASSISTE : GIROUD-GARAMPON Hervé. (Vice-Président du District)

Président de séance : METE Orhan

Secrétaire de séance : SABATINO Joseph

DEBUT DE LA CDA 19 HEURES 30 AU DISTRICT DE L'ISERE.

ORDRE DU JOUR :

1/ AUDITION DE Mr GAILLARD Raian.

Le président expose à l'arbitre les motifs de sa convocation et les problèmes recensés, suite au débat par les personnes présentes et la fin de l'audition, celui-ci passe à l'ordre du jour.

2/ FICHE NAVETTE DE Mr VACHETTA, commission d'Appel du District

Concerne une fiche navette de la commission d'appel du district suite à des sanctions disciplinaires pour un match : CROLLES / ST PAUL DE VARCES - arbitre GUIGON Florian.

Lors de la rencontre une exclusion a été mise par l'arbitre à un joueur remplaçant en cours de match, et transmis à la commission de discipline qui a sanctionné le joueur fautif.

Le club a fait Appel des décisions suite à la non inscription des remplaçants sur la FMI donc les remplaçants n'étant pas inscrits comme ayant participé au match ne pouvaient pas être sanctionnés par la commission du district.

L'arbitre officiel de cette rencontre a oublié de renseigner sur la FMI les changements des joueurs remplaçants des deux équipes et ils sont considérés « n'ont pas participé à la rencontre » donc non sanctionnables.

Après débat, la CDA prend la décision suivante concernant l'arbitre du match :

2 journées de non désignations et 0.1 de malus sur la note de fin de saison, passe à l'ordre du jour.

3/ TABLEAU DE SUIVI DES ENQUETES SUR LES PROBLEMES DE DESIGNATIONS.

NASRI Riad fait le point avec son tableau sur les désignations seniors, sur les enquêtes pour problèmes d'absences et non déplacements, passage en revue des problèmes et des réponses et prises de décisions au cas par cas.

COBAN Useyn fait le point sur les problèmes concernant les désignations FUTSAL suite au débat, la CDA passe à l'ordre du jour.

4/ CANDIDATURE ARBITRE FOOT ENTREPRISE et AUTRES.

L'arbitre stagiaire D5 KOUBAA K ALID demande à officier en foot entreprise, après discussions la CDA donne son accord.

Candidatures arbitres assistants : IMBADA Ali, CARVALHO Georges, accord CDA
MEKKI Habib demande à devenir D5 -U19 (faire les jeunes uniquement), accord CDA
Revoir en contrôle l'arbitre PASCAL SUISSE Théo.

5/ FORMATION

- a) Organisation du pole formation – CDA - ETDA.
BROTONS Nicolas fait le point sur la formation et les personnes qui en font parties,
Ainsi que les critères de présentation des candidats à la ligue avec les dates et les réunions de formation prévues pour la saison.

6/ matchs à risques – liens commission de discipline et pole désignations.

CUSANNO Stéphane évoque que la LAURAFoot à mis en place une liste de matchs à risques en liens avec leur commission de discipline et les désignations par le biais de l'observatoire des comportements. Il demande de voir si cela est possible de mettre en place la même chose au niveau du district de l'Isère de Football pour éviter et palier à des problèmes sur certaines rencontres difficiles.

Cela paraît plus difficile à faire en district car beaucoup de petits problèmes recensés qui ne sont pas forcément un risque important par la suite, mis en attente pour le moment et voir la faisabilité par la suite.

7/ OBSERVATIONS.

Point par CHARLES Jacques sur les observations au 29/01/2019, problèmes de contrôleurs car peu en nombre donc il fait le maximum avec ceux qu'il a pour terminer la saison au complet.

MAREY Arnaud fait le point sur les observations obligatoires des AA, D1, D2, arbitres de ligue, en mettant l'accent sur les aspects de maintien de ces observations qui sont à consolider ainsi que sur les problèmes de rémunérations et de kilométrages

Nous donne aussi le point de vue sur le TUTORAT qu'il faut développer et ouvrir à d'autres catégories d'arbitres surtout pour les observations des stagiaires qui doivent devenir une priorité pour fidéliser les jeunes arbitres qui débutent.

BARENTON Edgar fait le point sur la mise en place d'un fichier informatique qui prendra en compte tous les éléments concernant l'arbitre avec tous les critères prévus pour faire un point précis en fin de saison de toutes les personnes.

8 / RECRUTEMENT DES OBSERVATEURS.

Un tour de table est fait concernant les observateurs, qui ont arrêté ou démissionnés, suite aux problèmes de CDA de début de saison.

COURTIEU Patrick, fait le point et se charge de prendre en charge les problèmes sur les non rapports des observations précédentes effectuées, et de reprendre contact avec les anciennes personnes faisant parties depuis longtemps des observateurs.

9/ LES CLASSEMENTS DE FIN DE SAISON

METE Orhan fait le point sur les classements de fin de saison, qui avec le fichier informatique va tenir compte des observations et des bonus –malus, ainsi que les questionnaires sur table et maison.

MAREY Arnaud, nous transmet un tableau des besoins par catégories pour la saison 2019-2020. Il fait le point sur les changements au niveau des catégories la saison 2019-2020 et sur le besoin arbitres par catégories, exemples 19 arbitres en D1 ET 18 AA si maintien de ceux – ci, récapitulatif sur son tableau des besoins saison 2019-2020 ainsi que toutes les remarques à prendre en compte pour la prochaine saison c'est-à-dire les arrêts prévisibles, les demandes préalables à effectuées, la catégorie U20, les montées descentes des arbitres par rapport à la refonte des championnats et l'accroissements de la catégorie D2.

10/ PROJET LOISIRS PLURIEL PORTE DES ALPES

MAREY Arnaud évoque la prise en charge sous forme de dons par les arbitres et le district pour certaines associations qui sont reconnues d'utilité publique et qui n'ont pas les moyens de continuer par rapport au manque de subventions. Transmis à Mr GIROUD GARAMPON Hervé pour étude et suite à donner si possibilité.

11/ QUESTION DIVERSES.

Tour de table des personnes présentes.

FIN DE SEANCE A 22 HEURES 30

Orhan METE
Président

Joseph. SABATINO
Secrétaire de séance

PERMANENCE DU MARDI 05 FEVRIER 2019

PRESIDENT : METE Orhan
Secrétariat : J. SABATINO.
Présents : CHARLES J – COBAN U.

A l'attention de l'ensemble des Arbitres du District de l'Isère de Football

Veillez trouver ci-dessous, une invitation privée à un événement exceptionnel concernant la famille de l'Arbitrage, celui-ci se déroulera le **Samedi 09 Février 2019 à 11h à l'auditorium de TSF**, ex CREPS (Campus la Brunerie 38500 Voiron).

Il y aura la présence de nombreux médias de Télévisions, Radios et Presses, et de nombreuses personnalités : Mrs. Jean-Paul BRET, Président de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, Yves ALLARDIN, 1er Adjoint au Maire de Voiron, André GAL, Adjoint au Maire de Voiron, en charge des Sports, Michel MUFFAT-JOLY, Président du District de l'Isère de Football, André DELIEUTRAZ, Président Régional de l'Union National des Arbitres de Football, Rodolphe DELBLOUWE, Directeur Régional de la Banque Populaire Auvergne Rhône...

Votre présence est requise, merci de vous rendre disponible à cette cérémonie unique.

Réponse obligatoire (contrôle sur liste à l'entrée) par mail à : unaf38@hotmail.com.

Avant le Vendredi 01 Février 2019, impérativement.

L'Union Nationale des Arbitres de Football, section Départementale de l'Isère
Et, le District de l'Isère de Football avec sa Commission Départementale de l'Arbitrage

DÉROULEMENT DE LA CÉRÉMONIE

Événement animé et orchestré par Hugo MAGNIN (Animateur de Télévision).

1 Discours des Personnalités

2 Nominations des officiels :

Récompenses des Majors saison 2017/2018 :

Récompenses aux nouvelles recrues de l'arbitrage :

Récompenses aux Médaillés de l'UNAF :

Remises des écussons aux arbitres promus officiels du District de l'Isère de Football.

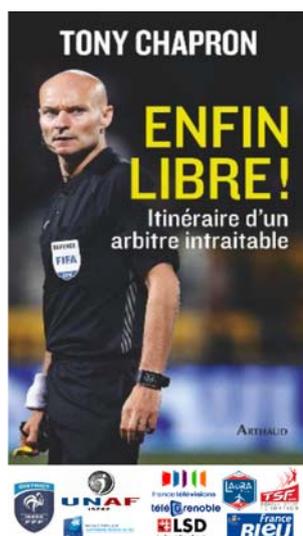
Remises des trophées UNAF ISERE aux majors de chaque catégorie.

Remises d'une dotation, aux arbitres ayant brillamment réussi leur examen.

Remises des médailles de Bronze, d'Argent ou d'Or, Régionale ou Nationale.

3 Intervention de M. Tony CHAPRON, son parcours, il évoquera la sortie de son livre événement « *Enfin Libre ! Itinéraire d'un arbitre intraitable* » et débat avec l'auditoire présent.

Buffet de clôture
Espace dédicaces, exclusif avec Tony CHAPRON



Union Nationale des Arbitres de Football - Département de l'Isère

INVITATION PRIVÉE

La Section Départementale de l'UNAF ISERE,
La Commission Départementale d'Arbitrage
Sont heureux, de vous inviter à la :

CÉRÉMONIE des TROPHÉES et REMISES des ÉCUSSENS

En présence exceptionnelle de
L'ex Arbitre International Tony CHAPRON
(Consultant sur **CANAL+**)

Le **SAMEDI 09 FÉVRIER 2019 à 11h**
A l'Auditorium de TSF (ex CREPS)
Domaine de la Brunerie 38500 VOIRON

Réponse obligatoire (contrôle sur liste à l'entrée) par mail : unaf38@hotmail.com.
Avant le Vendredi 01 Février 2019, impérativement.



Modification des dossiers médicaux d'arbitres de District

La Commission Fédérale Médicale et l'Association des Médecins Fédéraux Régionaux du Football ont acté une modification majeure concernant le protocole cardiologique à effectuer par les arbitres lors de la constitution de leur dossier médical.

Cette actualisation concerne uniquement la partie « Examen Cardiologique » en page 3 du dossier médical et porte sur :

- l'harmonisation des examens pour les Femmes et les Hommes
- la nature et la fréquence des examens à effectuer en fonction de l'âge et des facteurs de risque

Tout dossier médical antérieur à la date du 28/01/2019 n'est plus valable à partir de la saison 2019-2020

Le nouveau dossier médical est en téléchargement rubrique « DOCUMENTS » – « DOCS ARBITRES »

Rappel : consultation des désignations

La CDA rappelle à tous ses arbitres, que les désignations sont susceptibles d'être modifiées sur MyFFF jusqu'au samedi 10h. Vous devez donc impérativement consulter vos désignations jusqu'à ce moment. Au-delà, le désignateur vous appelle en cas de modification.

Rappel : rédaction et envoi des rapports

La CDA demande à l'ensemble de ses arbitres, de rédiger vos rapports dans le document prévu à cet effet sur le site du District, **rubrique Arbitrage > Docs Arbitres > Rapports Disciplinaires d'Arbitrage**.

La CDA demande à ses arbitres d'envoyer leur rapport disciplinaire **SEULEMENT** à l'adresse ci-dessous.

discipline@isere.fff.fr

À tous les Arbitres qui officient en D1 et D2

Rappels FMI :

Contrôle des éducateurs

Tous les arbitres officiant en D1 et D2 seniors ont l'obligation de vérifier la présence et l'identité des éducateurs désignés officiellement.

Une nouvelle liste sera transmise à tous les arbitres par voie de mail.

Ils doivent donc **vérifier leur inscription et leur identité** (via la FMI) avant le match, et **s'assurer de leur présence sur le banc durant tout le match**.

En fin de rencontre, ils doivent noter sur la FMI, dans la rubrique REGLEMENTS LOCAUX : -

Si les 2 éducateurs désignés étaient présents □

Inscrire « pour le club A, Mr X présent, pour le club B, Mr Y présent » (remplacer A et B par le nom des équipes, et X et Y par le nom des éducateurs)

Si l'un des 2 éducateurs désignés était absent

Inscrire par exemple « pour le club A, Mr X absent, pour le club B, Mr Y présent » (remplacer A et B par le nom des équipes, et X et Y par le nom des éducateurs)

RAPPEL

Les arbitres de catégorie D1 et D2 doivent effectuer 2 contrôles concernant les arbitres jeunes du district, merci de donner vos disponibilités au responsable des observateurs qui est Jacques CHARLES.

D'autre part tous les arbitres doivent se connecter sur MyFFF pour les désignations jusqu'au **samedi matin 10h** pour tenir compte des rectificatifs ou changements de dernière minute.

De même, toutes les absences prévisibles doivent être exclusivement saisies dans MyFFF (indisponibilités).

Les absences de dernières minutes signifiées par téléphone doivent être confirmées par mail.

RAPPEL AUX ARBITRES

"Lors des matchs où il n'y a pas d'arbitres assistants officiels, il est rappelé que les arbitres doivent eux-mêmes faire le remplacement en notant exactement la minute du remplacement et le numéro des joueurs remplacé et remplaçant (retranscription fidèle sur la tablette impérative). La vérification des équipements est aussi obligatoire. Cette tâche est à effectuer jusqu'à ce que tous les remplaçants inscrits soient entrés".

COURRIERS DIVERS :

FFF /FOOT 2000 : Indisponibilités Arbitres/ Observateurs.

Commission de Discipline du District : Fiche navette, rajouter au match retour du 02/12/2018 2 arbitres assistants aux frais du club de VILLENEUVE pour le match suivant : SUD ISERE 2 – VILLENEUVE 2 catégorie D6 P A, + 1 A central.

Commission d'Appel du District : Fiche navette, absence arbitre en audition commission d'Appel du District, transmis au responsable pour suite à donner.

Fédération Club Défense : demande arbitre, match : CD VARGES / CLSG ST ETIENNE, le jeudi 07/02/2019 à 15h terrain de Champ sur Drac. Transmis au responsable pour suite à donner .

ABSENCES STAGE DU 19/01/2019 : Courrier justificatif des arbitres suivant : GIRAUD-TELME Alix, GHARASLLI Rayenne (demande une autre date pour refaire le stage)

COURRIERS CLUBS :

AS VEZERONCE –HUERT : organisation d'un tournoi féminin en catégorie U15 et U 18 à 8 le 8 mai 2019, transmis au responsable pour suite à donner, merci de nous tenir au courant pour toutes les modalités de ce tournoi à une date de 1 mois avant l'évènement.

US BELLEDONNE GRESIVAUDAN : forfait général de l'équipe seniors, pris note.

EYZIN SAINT SORLIN FC : nous vous avons répondu par PV lors de votre 1ère demande, vous devez envoyer par mail votre demande d'arbitre 3 semaines avant le match à la commission des arbitres avec tous les éléments

qui concernent la rencontre, le responsable concerné fera le nécessaire pour mettre tous en œuvre pour vous satisfaire dans la mesure de ses possibilités.

RIVES : demande les formalités pour l'arbitre de son club qui vient de réussir son examen d'arbitre Mr GADOUCHE Seif , pour qu'il officie rapidement ,la licence doit être faite avant le 31/01/2019 pour être pris en compte pour cette saison au statut de l'arbitrage, transmis au responsable concerné.

CHARVIEU - CHAVAGNEUX : coordonnées de 2 nouveaux arbitres qui ont réussi leur examen d'arbitre, Messieurs BELHERIR Joweria et SUMBATY Guillaume qui doivent officier en district du Rhône et Lyonnais. Pris note.

CHAMPAGNIER : demande arbitre, match seniors D6 PA du 3 mars 2019 : Champagnier - Grenoble Dauphiné AS 1, transmis au responsable concerné pour vous satisfaire dans la mesure de ses possibilités.

FC ISLE D'ABEAU : courrier pour absence au match à ISLE D'ABEAU en U 17 D3 le 02/02/2019 arbitre TOFFA Johan, transmis au responsable concerné pour enquête.

BOURG D'OISANS : demande arbitre, match seniors du 3 mars 2019: FC2A - BOURG D'OISANS. transmis au responsable concerné pour vous satisfaire dans la mesure de ses possibilités.

LES AVENIERES : demande les formalités pour l'arbitre de son club qui vient de réussir son examen d'arbitre Mr TRICHETTE Damien pour qu'il officie rapidement, n'ayant pas pu faire la formation administrative et FMI 02/02/2019 et licencié avant le 31/01/2019. transmis au responsable concerné pour suite à donner (il faut refaire les formations et voir les dates possibles?)

COURRIERS ARBITRES :

MONTMITONNET Julien : demande de reprise pour réintégrer l'arbitrage, après une absence de plus de 2 ans il faut repasser la session formation.

TELBO Maceo : la cérémonie évènement arbitrage au TSF de Voiron est prévu à 11h nous n'avons pas l'heure de fin de l'évènement.

BEDAR Nadir : rapport match FUTSAL, concerne la commission de Discipline.

AYME Lilian : demande d'intervention du CTDA dans une MFR (maison familiale rurale) dossier transmis au comité directeur du district .

DURSUN Ayhan : demande de reprise pour réintégrer l'arbitrage, après une absence de plus de 2 ans il faut repasser la session formation.

**ATTENTION
L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES
TES SUR LA TOUCHE
LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON**

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.